

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 05 juin 2026

## DÉLIBÉRATION – CA-2026-RESSOURCES HUMAINES-27

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 30 JUIN 2026

Date de transmission : 30 JUIN 2026

Date de réception rectorat : 30 JUIN 2026

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC  
Direction des Affaires Juridiques et Générales  
61, Avenue du Général de Gaulle  
94010 CRÉTEIL Cedex  
Tél. : 01.45.17.10.31

## APPROBATION DE LA CAMPAGNE D'EMPLOIS COMPLÉMENTAIRE BIATSS POUR L'ANNÉE 2026

- VU le code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'administration a élu Madame Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), après en avoir délibéré, décide :

### ARTICLE 1 :

APPROUVE la campagne d'emplois complémentaire BIATSS pour l'année 2026, telle que définie dans les documents annexés à la présente délibération.

### ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La Directrice générale des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

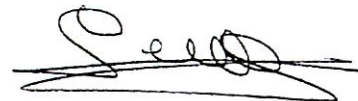
Fait à Créteil, le 05 juin 2026

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amilcar BERNARDINO

La Présidente de l'Université



Karine BERGÈS

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 05 juin 2026

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 32</b>	<b>DÉCOMPTE DES VOIX</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 32</b>	Votants : 26
<b>Quorum : 17</b>	<b>Votes exprimés : 26</b>
Membres présents : 20	Pour : 26
Membres représentés : 6	Contre : 0
<b>Total des membres présents et représentés : 26</b>	Abstention : 0

**Modalités de recours** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Melun. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

# CSA du 29 mai 2026

## Point 4 : Evolution des organisations (pour avis)

---

### 4.1 La DEVE :

- **4.1.1 Repyramidage d'un poste avec création d'une fonction de Chef de service Administratif et financier du SUAPS**

L'organigramme de la DEVE présenté en CSA du 5 décembre 2025 indique un service SUAPS doté d'un emploi de gestionnaire catégorie B et d'un renfort temporaire catégorie C (remplacement congé parental). La campagne emploi 2026 prévoyait la création de 2 emplois d'ASI (communication et évènementiel). Compte tenu de la charge de travail et de la complexité de l'activité, il est proposé d'affecter au SUAPS l'un de ces emplois et de le repyramider en IGE « Responsable administratif et financier du SUAPS » afin de coordonner l'ensemble des activités et des évènements.

Cette création de fonction est demandée depuis longue date par les enseignants du SUAPS et avait été priorisée par la DEVE lors de la campagne d'emploi précédente. Cette fonction avait obtenu un avis favorable sous réserve de financement.

- **4.1.2 Création d'un emploi d'IGE financé**

Création d'un emploi d'IGE en informatique **rattaché à la DSI** pour développer les solutions numériques du campus virtuel (ENT étudiant) demandées par les usagers et prévues dans le cadre du schéma directeur de la vie étudiante (SDVE). Le financement de cet emploi est prévu dans le cadre du **COMP** (contrat d'objectifs, de moyens et de performance).

- **4.1.3 Mise en œuvre du Schéma Direction de la Vie Etudiante : Création d'une mission de coordinateur du suivi des signalements VSS « étudiants »**

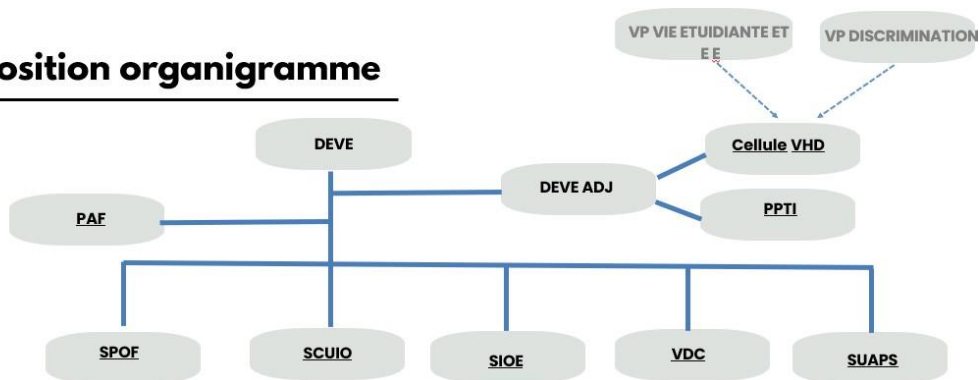
Faisant suite à l'élaboration du SDVE, il est proposé la **création d'une cellule VHD** (VSS, Harcèlement et Discriminations) relevant du périmètre de :

- *L'axe 1 : Assurer le bien-être, l'inclusion et la solidarité au sein de l'université*
  - *Axe 1.2 : Améliorer l'accès aux soins et le bien-être étudiant*
    - *Sensibilisation aux VSS*

L'objectif est de créer cette cellule VHD pour Janvier 2027 (si possible septembre 2026) au sein de la DEVE en 2 étapes :

- **Étape 1** : Proposition d'une nouvelle procédure de traitement (dès avril 2026)
- **Étape 2** : **Création de la cellule avec création d'un poste de chargé de mission** en charge du suivi des signalements (poste financé par l'établissement) possiblement renforcée d'un second poste sur financement CVEC en 2028.

## Proposition organigramme



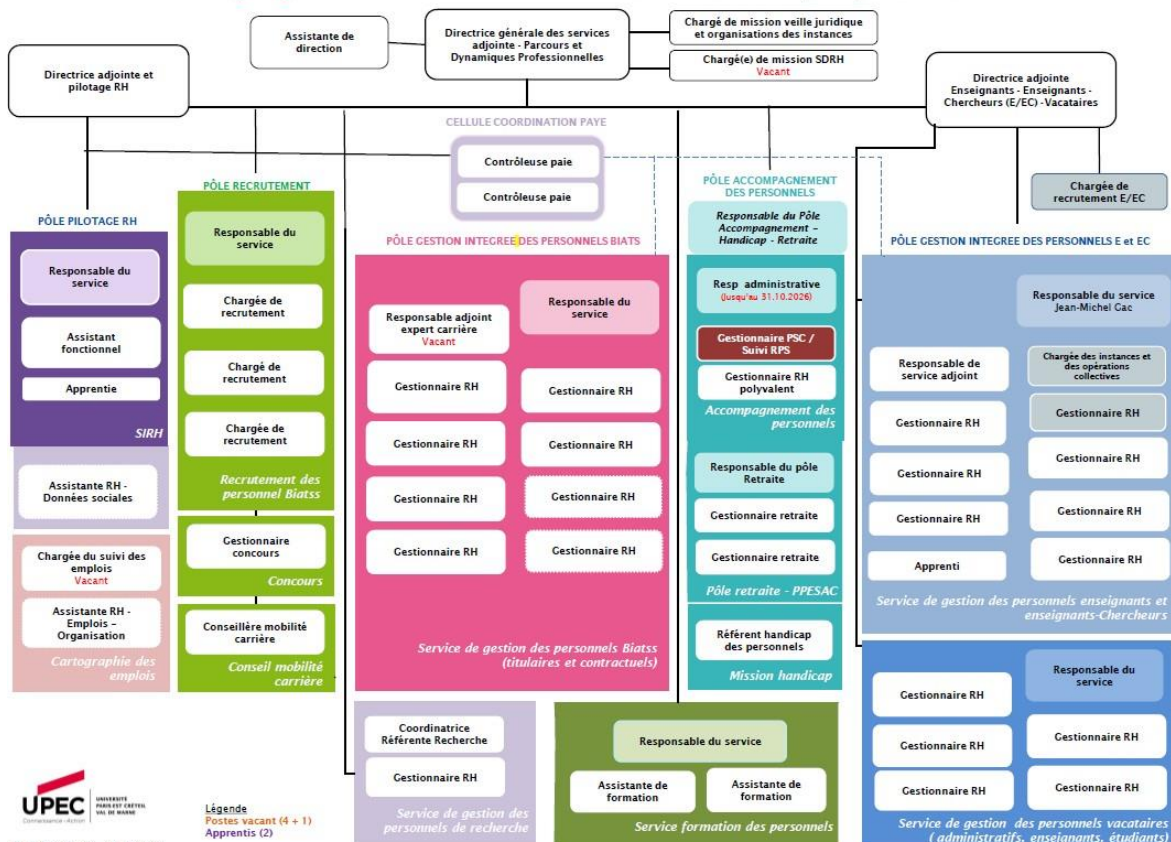
### 4.2 La DRH

- 4.2.2 Création d'une cellule de suivi de la PSC et suivi des signalements RPS

➤ Besoin d'accompagnement personnalisé accru

**Renforcement de l'équipe « accompagnement des personnels »** par l'affectation d'un emploi en charge du suivi PSC de la relation agents-MGEN et du suivi des signalements RPS (cf. fiche de poste)

### Organigramme de la Direction des Ressources Humaines (DRH) 2025-2026



Le CSA est invité à exprimer son avis sur :

- Le repyramidage d'un emploi d'ASI en IGE pour le SUAPS
- La création d'un emploi d'IGE informatique, affecté à la DSI
- La création d'une mission de coordinateur du suivi des signalements VSS « Etudiants »
- Le redéploiement d'un poste pour un emploi de gestionnaire en charge du suivi PSC de la relation agents-MGEN (50 %) et du suivi des signalements RPS (50 %)

[Avis CSA :](#)

Avis favorable unanimité